

Concept de sélection

- Des équipes nationales
- Des sélections aux championnats d'Europe et du monde



Table des matières

Conditions générales (obligatoires pour toute sélection)	2
Critères de performance sportive (évalués sur les 12 derniers mois)	2
Critère d'évolution des performances et potentiel de progression	2
Critères de comportement et d'attitude	3
Critères spécifiques pour les jeunes (U18 / U23)	3
Procédure de sélection	3
Composition des cadres	3
Révision et transparence	
Dates de sélection	
Responsabilité	4
Participants	



Conditions générales (obligatoires pour toute sélection)

Ces critères sont éliminatoires : tout athlète qui ne les remplit pas ne peut pas être retenu, quelle que soit sa performance sportive.

Importance: 100 % (condition sine qua non)

Nationalité et licence :

L'athlète doit posséder la nationalité suisse et être titulaire d'une licence Swiss Pétanque en cours de validité.

• Éthique et comportement :

L'athlète doit connaître et respecter la Charte éthique du sport suisse, les directives de Swiss Pétanque et le code de conduite spécifique à l'équipe nationale.

• Engagement et disponibilité :

L'athlète doit participer aux stages de préparation et compétitions de sélection définis par Swiss Pétanque, sauf dispense justifiée (maladie, blessure, etc.).

Communication médicale :

Tout problème de santé pouvant influencer la performance ou la disponibilité doit être annoncé sans délai à la Commission de sélection.

Représentation de l'image nationale :

L'athlète doit adopter un comportement exemplaire en compétition comme en dehors, en accord avec les valeurs de Swiss Pétanque et de Swiss Olympic.

Critères de performance sportive (évalués sur les 12 derniers mois) Importance : 40 %

- Résultats sportifs mesurables :
 - Performances lors des championnats nationaux, internationaux ou tournois de référence.
 - o Taux de réussite dans les épreuves de tir, de point et en situation de jeu.
 - Cohérence des performances sur la durée (régularité).
- Capacité à performer en contexte international :
 - Évaluation des performances sous pression et face à des adversaires de haut niveau.
- Contribution au résultat d'équipe :
 - o Capacité à collaborer efficacement en doublette/triplette.

Critère d'évolution des performances et potentiel de progression Importance : 25 %

- Progression observée lors des 1 à 2 dernières saisons (technique, tactique, mentale).
- Capacité d'adaptation aux nouvelles exigences d'entraînement et de compétition.
- Investissement personnel dans le développement de la performance (analyse de jeu, participation active aux stages, feedback).
- Potentiel de résultat international à court ou moyen terme, selon l'évaluation de l'encadrement technique.



Critères de comportement et d'attitude Importance : 20 %

- Motivation à la performance :
 - o Engagement constant à s'améliorer et à viser l'excellence.
- Travail d'équipe :
 - Capacité à collaborer
 - Soutien à ses coéquipiers
 - Respect des décisions collectives.
- Discipline et respect des consignes :
 - Ponctualité
 - Respect des entraîneurs
 - Respect des structures d'entraînement.
- Résilience mentale :
 - o Gestion du stress
 - Attitude face à l'échec
 - Concentration.

Critères spécifiques pour les jeunes (U18 / U23) Importance globale : 15 % (en complément des autres critères)

- Motivation à la performance et attitude d'apprentissage :
 - o Volonté claire de progresser vers le niveau élite.
 - o Participation active aux formations et stages jeunes.
- Évolution technique et comportementale :
 - o Progrès constants et ouverture au coaching.
- Perspective de développement à long terme :
 - Évaluation du potentiel pour intégrer l'équipe élite dans les années à venir.

Procédure de sélection

- La Commission de sélection évalue les athlètes selon les critères ci-dessus.
- Les décisions se basent sur un rapport d'évaluation individuel, établi après les compétitions de référence et les stages.
- En cas d'égalité, la progression et le comportement prévalent sur le seul résultat ponctuel.

Composition des cadres

En début d'année, les cadres nationaux sont constitués par les membres du staff technique, sur la base de critères précis : performances sportives, attitude et comportement, ainsi qu'adéquation entre les objectifs personnels de l'athlète et les exigences du haut niveau.

Chaque groupe est composé de 8 à 15 joueurs, en fonction des besoins spécifiques de la catégorie concernée.

Cette sélection vise à réunir les profils les plus pertinents pour former les équipes nationales les plus compétitives possible.

Révision et transparence

- Les critères sont révisés chaque année selon les exigences de Swiss Olympic.
- Les athlètes sont informés à l'avance des compétitions et tests pris en compte.



Dates de sélection

La sélection pour les championnats du monde et d'Europe est annoncée le plus tôt possible, au plus tard 2 mois avant le début de la compétition.

Responsabilité

La commission de sélection est chargée de la sélection sur proposition de l'entraineur. En cas de circonstances imprévues, il revient à la commission de sélection de prendre une décision selon son jugement. La commission statue de manière définitive. L'encadrement (staff) est désigné par la fédération.

La décision de sélection est communiquée aux personnes sélectionnées et non sélectionnées. Elle sera publiée sur le site web de la fédération.

Membres du comité de sélection :

- Président de Swiss Pétanque
- Responsable du sport de performance
- Entraineurs des équipes nationales

Participants

Pour les compétitions européennes, il n'y a pas de conditions de qualification.

Pour les compétitions mondiales, Swiss Pétanque est qualifié grâce aux résultats obtenus lors des derniers championnats du monde.

Pour chaque compétition, Swiss Pétanque a droit à une équipe :

Triplette homme et femme 4 athlètes par équipe

Triplette espoirs filles et garçons 4 athlètes par équipe

Individuel et doublette 2 athlètes féminines

2 athlètes masculins

Juniors 2 filles

2 garçons

Swiss Pétanque

Responsable du sport de performance

Damien Fellay